

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	19.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Internationale Abkommen, Aussenwirtschaftspolitik, Direkte Steuern
Akteure	Liechtenstein
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Ackermann, Nadja
Barras, François
Benteli, Marianne
Bovey, Audrey
Burgos, Elie
Caroni, Flavia
Giger, Nathalie
Hulliger, Caroline
Mach, André
Pasquier, Emilia
Terribilini, Serge

Bevorzugte Zitierweise

Ackermann, Nadja; Barras, François; Benteli, Marianne; Bovey, Audrey; Burgos, Elie; Caroni, Flavia; Giger, Nathalie; Hulliger, Caroline; Mach, André; Pasquier, Emilia; Terribilini, Serge 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Internationale Abkommen, Aussenwirtschaftspolitik, Direkte Steuern, Liechtenstein, 1992 – 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 19.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Grundlagen der Staatsordnung	1
Rechtsordnung	1
Polizei	1
Aussenpolitik	1
Beziehungen zu internationalen Organisationen	1
Zwischenstaatliche Beziehungen	2
Aussenwirtschaftspolitik	3
Öffentliche Finanzen	4
Direkte Steuern	4
Infrastruktur und Lebensraum	4
Umweltschutz	5
Allgemeiner Umweltschutz	5
Sozialpolitik	5
Sozialversicherungen	5
Alters- und Hinterlassenenversicherung (AHV)	5
Berufliche Vorsorge	5
Soziale Gruppen	5
Asylpolitik	5

Abkürzungsverzeichnis

EFD	Eidgenössisches Finanzdepartement
AHV	Alters- und Hinterlassenenversicherung
DBA	Doppelbesteuerungsabkommen
EFTA	Europäische Freihandelsassoziation
APK-SR	Aussenpolitische Kommission des Ständerates
APK-NR	Aussenpolitische Kommission des Nationalrates
EU	Europäische Union
BVGer	Bundesverwaltungsgericht
EWR	Europäischer Wirtschaftsraum
WBF	Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung

DFF	Département fédéral des finances
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
CDI	Convention de double imposition
AELE	Association européenne de libre-échange
CPE-CE	Commission de politique extérieure du Conseil des Etats
CPE-CN	Commission de politique extérieure du Conseil national
UE	Union européenne
TAF	Tribunal administratif fédéral
EEE	l'Espace économique européen
DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche

Allgemeine Chronik

Grundlagen der Staatsordnung

Rechtsordnung

Polizei

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 06.06.2013
NADJA ACKERMANN

Der Ständerat hiess die Revision des 1999 zwischen der Schweiz, Österreich und dem Fürstentum Liechtenstein abgeschlossenen Vertrags über die **grenzüberschreitende Zusammenarbeit der Sicherheits- und Zollbehörden** gut. Die Vorlage sieht zum einen zusätzliche Instrumente zur Bekämpfung der Schwermriminalität wie die präventive, verdeckte Ermittlung und gemeinsame Einsatzformen vor. Zum anderen soll das Bundesgesetz über kriminalpolizeiliche Zentralstellen des Bundes so ergänzt werden, dass die Schweiz zusammen mit den Vertragspartnern ein gemeinsames Polizei- und Zollkooperationszentrum errichten kann. Da die Vertragsänderungen weder das Verhältnis zwischen Bund und Kantonen tangiert, noch finanzielle Folgen mit sich bringt, nahm die kleine Kammer die Vorlage einstimmig an.¹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 21.03.2014
NADJA ACKERMANN

Ohne grosse Diskussion genehmigte die Bundesversammlung einen **Vertrag über die grenzüberschreitende polizeiliche Zusammenarbeit mit Österreich und Liechtenstein**. Die Revision des seit 2001 in Kraft stehenden trilateralen Polizeivertrags wurde in der Schlussabstimmung im Nationalrat mit 194 zu 1 Stimme und im Ständerat einstimmig zur Ratifizierung freigegeben.²

Aussenpolitik

Beziehungen zu internationalen Organisationen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 24.12.1992
ANDRÉ MACH

Une semaine après le rejet helvétique, **le peuple liechtensteinois a accepté par 56% des voix le traité EEE**. Avec ce résultat, la Suisse s'est ainsi retrouvé le seul pays de l'AELE à avoir refusé la participation à l'EEE. Comme en Suisse, les autorités politiques et les milieux économiques de la principauté s'étaient engagés en faveur de la ratification de l'accord. Le gouvernement avait constamment plaidé pour une intégration européenne conjointe avec la Suisse. Suite au non helvétique, le chef du gouvernement, ainsi que le prince avaient pris position en faveur d'une participation indépendante à l'EEE. L'acceptation du traité par le Liechtenstein devra nécessiter une renégociation de l'union douanière qu'il entretenait avec la Suisse; une première réunion entre les autorités des deux pays a eu lieu à la fin de l'année.³

BERICHT
DATUM: 14.12.2001
FRANÇOIS BARRAS

La Délégation suisse auprès de l'AELE et du Parlement européen a présenté son **rapport** à l'Assemblée fédérale. Les deux Chambres réunies en ont pris acte et l'ont approuvé. De plus, le Conseil fédéral a présenté un message relatif à l'actualisation de la Convention de 1960 instituant l'AELE. Cet amendement constitue une révision et une modernisation du texte fondateur de l'Association, en fonction des changements des relations entre la Suisse et ses partenaires (Islande, Liechtenstein, Norvège) survenus suite aux accords bilatéraux entre la Confédération et l'UE. Les droits garantis par ces accords ont ainsi été élargis aux pays membres de l'AELE. Les deux Chambres ont unanimement avalisé le texte du Conseil fédéral.⁴

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 19.06.2006
ELIE BURGOS

Les chambres ont ratifié, durant l'année sous revue, l'**Accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et la République de Corée**, l'Accord sur l'investissement entre l'Islande, le Liechtenstein, la Suisse et la Corée, ainsi que l'Accord agricole entre la Suisse et la Corée. Au **Conseil national**, une minorité de commission emmenée par Remo Gysin (ps, BS) voulait reporter l'examen de l'accord de libre-échange jusqu'à ce que la révision de la loi sur les brevets soit sous toit. Sans pour autant remettre en cause la conclusion d'un accord avec la Corée, la minorité de la commission a fait état de recoupements avec la législation sur les brevets, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et des médicaments. La majorité de la commission a toutefois considéré que la signature de cet accord ne devait pas être reportée. Par 109 contre 55, les députés ont finalement rejeté la motion d'ordre, avant d'entrer en matière sur le

projet, sans opposition. Au cours de l'examen par article, la minorité Gysin a proposé de renvoyer au Conseil fédéral la partie du projet qui concernait l'accès aux médicaments, chargeant le gouvernement de faciliter l'accès aux médicaments permettant de lutter contre les épidémies et les pandémies. Selon elle, le projet allait dans un sens opposé puisqu'il entravait la mise sur le marché des médicaments génériques. Par 107 voix contre 57, le plénum a toutefois rejeté cette proposition. A l'instar de la Norvège, la minorité Gysin a en outre proposé de rejeter la disposition concernant l'accord sur l'investissement, arguant que l'accord introduisait des droits supplémentaires pour les multinationales, sans pour autant contraindre les investisseurs multinationaux à respecter des normes strictes en ce qui concerne la protection du travail, de la santé et de l'environnement. Cette dernière proposition a cependant elle aussi été rejetée, par 111 voix contre 47. Au vote sur l'ensemble, le projet a été adopté par 135 voix contre 14. Au **Conseil des Etats**, l'entrée en matière n'a pas été contestée. Lors du débat d'entrée en matière, il a été rappelé, comme au Conseil national, que l'accord ne devait pas créer de précédent, ni de contrainte particulière pour la révision de la loi sur les brevets. Le plénum a finalement adopté l'accord à l'unanimité (et 8 abstentions).⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 17.10.2007
ELIE BURGOS

Suite à une réunion au Liechtenstein, des représentants de l'Inde et de l'AELE ont constaté que la conclusion d'un **accord de libre-échange entre l'Inde et l'AELE** était possible et même souhaitable. Dans ce contexte, le conseil des ministres de l'AELE a invité le ministre indien du commerce pour sa réunion de fin d'année.⁶

Zwischenstaatliche Beziehungen

MOTION

DATUM: 10.10.2012
EMILIA PASQUIER

Une motion Müller (plr, SG) a été acceptée par la chambre basse au cours de l'année sous revue. Le radical-libéral prie le Conseil fédéral d'entamer des négociations avec Liechtenstein afin de conclure une **CDI** en tenant compte de l'imposition des rentes AVS.⁷

MOTION

DATUM: 10.09.2013
EMILIA PASQUIER

Le Conseil des États a modifié une motion Müller (plr, SG) qui demande au Conseil fédéral d'engager des négociations avec le Liechtenstein en vue d'une **nouvelle convention de double-imposition** en tenant compte de l'imposition des rentes AVS. Plus précisément, le Conseil des États souhaite que les négociations ne concernent pas l'imposition des frontaliers.⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 22.06.2015
CAROLINE HULLIGER

Le 22 juin, Johann Schneider-Amman a pris part à la **conférence des ministres de l'AELE** à Schaan, au Liechtenstein. Les ministres se sont entretenus sur la politique de libre-échange et sur la relation entre l'AELE et l'Union européenne. Ils ont également signé une déclaration de coopération avec l'Équateur ainsi que le protocole d'adhésion du Guatemala à l'accord de libre-échange entre les pays de l'AELE et les pays d'Amérique centrale. À cette occasion, des représentants du Guatemala, du Costa Rica et du Panama s'étaient également déplacés.⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 10.07.2015
CAROLINE HULLIGER

Lors d'une **visite de travail**, le 10 juillet à **Vaduz**, la cheffe du DFF a eu l'occasion de s'entretenir avec le chef du gouvernement de la Principauté du Liechtenstein Adrian Hasler. Les deux ministres ont signé une nouvelle CDI qui entrera en vigueur le 1er janvier 2017, remplaçant ainsi celle du 22 juin 1995, et un accord sur l'assurance des dommages dus à des événements naturels.¹⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 23.11.2015
CAROLINE HULLIGER

Johann Schneider-Amman a participé à la **Conférence ministérielle de l'AELE** qui s'est tenue le 23 novembre à **Genève**. Il a été question des négociations en cours concernant les accords de libre-échange avec la Géorgie, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines et le Vietnam et des accords en vue avec la Turquie, le Canada et le Mexique. Par ailleurs, les ministres de l'AELE ont rencontré l'ambassadeur américain Michael Punke, représentant adjoint au commerce, qui les a informés de l'avancement des négociations de libre-échange entre les Etats-Unis et l'UE.¹¹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 17.06.2016
AUDREY BOVEY

Tel que proposé par le message du Conseil fédéral du 28 octobre 2015, les chambres fédérales se sont, au printemps 2016, prononcées simultanément en faveur du projet d'arrêté fédéral portant approbation de la **convention entre la Suisse et le Liechtenstein en vue d'éviter les doubles impositions** en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, du projet de modification de la loi fédérale concernant l'exécution des conventions internationales conclues par la Confédération en vue d'éviter les doubles impositions et, finalement, du classement de la motion 12.3046.¹²

Aussenwirtschaftspolitik

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 14.03.2000
FRANÇOIS BARRAS

Le rapport sur la politique extérieure 2000 a été soumis aux Chambres par le gouvernement. Le texte inventorie notamment les accords commerciaux signés durant l'année avec la Croatie, l'Ukraine, la République fédérale de Yougoslavie et le Mexique, ainsi que les mesures d'embargo décrétées envers l'Irak, la Sierra Leone et l'Afghanistan. Il propose en outre à l'Assemblée fédérale la ratification de nouveaux accords avec la République de Macédoine, le Liechtenstein, l'Allemagne et la République d'Azerbaïdjan. A relever qu'en 1999 le conseiller national **Hans Zbinden** (ps, AG) avait demandé par voie de postulat (99.3093) que le Conseil fédéral transforme son rapport annuel sur la politique économique extérieure en un document plus global qui prendrait en considération des facteurs sociaux, écologiques ou culturels. Au cours de l'année sous revue, le Conseil national a rejeté le postulat (55 voix pour, 80 voix contre), suivant ainsi l'avis du gouvernement.¹³

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 15.02.2017
AUDREY BOVEY

Au mois de février 2017, le Conseil fédéral soumettait au Parlement un projet d'arrêté fédéral relatif à l'approbation de **l'accord de libre-échange** signé le 27 juin 2016 à Berne **entre les Etats de l'AELE et la Géorgie**.

Que ce soit au Conseil des Etats ou au Conseil national, la portée de l'accord dans son ensemble, qui, selon les termes du Conseil fédéral, "correspond largement aux ALE conclus récemment par les Etats de l'AELE avec des Etats tiers", n'a pas suscité de difficulté particulière.

La controverse a néanmoins été déclenchée autour des dispositions prévues à l'article 2, proposant que les accords de contenu équivalent à celui signé avec la Géorgie ne soient à l'avenir non plus soumis au référendum facultatif, mais adoptés par le Parlement en qualité d'arrêtés fédéraux simples. S'il est vrai qu'en pratique, le référendum facultatif n'a dans de tels contextes jamais été demandé, les parlementaires ont, à l'image du conseiller aux Etats socialiste Christian Levrat (ps, FR), fustigé "la tentative du Conseil fédéral de régler [...] presque clandestinement" la question de la base légale entourant la ratification des accords de libre-échange.

En juin 2017, le Conseil des Etats a donc suivi les propositions de la CPE-CE en se prononçant en faveur de l'adhésion au projet du Conseil fédéral tout en biffant l'article 2. Lors de la session d'automne 2017, Johann Schneider-Ammann, s'exprimant devant la chambre du peuple, a finalement concédé le retrait de l'article sujet à polémique, avant que le Conseil national ne s'exprime en majorité en accord avec la décision du Conseil des Etats.

L'Assemblée fédérale a en définitive approuvé l'accord de libre-échange conclu entre les Etats de l'AELE et la Géorgie lors du vote final du 29 septembre 2017 (156 voix pour et 38 abstentions au Conseil national; 44 voix pour au Conseil des Etats).

Selon les dires du conseiller fédéral en charge du DEFR, l'exécutif suisse soumettra ultérieurement au Parlement une proposition de délégation de compétences au parlement pour l'adoption d'accords dont le contenu ne comporte aucune innovation fondamentale.¹⁴

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 04.03.2019
AUDREY BOVEY

Le 4 mars 2019, le Conseil des Etats s'est prononcé à l'unanimité (40 voix) en faveur du projet d'arrêté fédéral portant approbation de **l'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et l'Equateur**. Le projet passe au Conseil national.¹⁵

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 04.03.2019
AUDREY BOVEY

Le 4 mars 2019, le Conseil des Etats s'est prononcé en faveur du projet d'arrêté fédéral portant approbation de l'**accord de libre-échange actualisé** entre les Etats de l'AELE et la Turquie **et de l'accord agricole révisé entre la Suisse et la Turquie**. Avec un résultat de 27 voix pour, 1 contre et 13 abstentions, le sénateur genevois Robert Cramer (verts, GE) est le seul à avoir exprimé son opposition au projet qui, dès lors, passe au Conseil national.¹⁶

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 19.06.2019
AUDREY BOVEY

Au mois de juin 2019, le Conseil national s'est à son tour penché sur le projet d'arrêté fédéral portant approbation de l'**accord de libre-échange actualisé** entre les Etats de l'AELE et la Turquie **et de l'accord agricole révisé entre la Suisse et la Turquie**. La chambre basse s'est dans un premier temps montrée favorable à l'entrée en matière (131 voix pour, 55 contre et 1 abstention), et ce aux dépens de la minorité Molina (ps, ZH), qui proposait aux conseillères et conseillers nationaux de renvoyer le projet au Conseil fédéral, afin que l'arrêté fédéral en question ne soit soumis une nouvelle fois à l'Assemblée fédérale uniquement lorsque le constat d'une amélioration de la situation des droits de l'homme en Turquie aurait été établi (la minorité s'en réfère alors au rapport de la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe et/ou au rapport de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme). Lors du vote sur l'ensemble, le Conseil national s'est prononcé de manière analogue à la majorité du Conseil des Etats et de la CPE-CN, en acceptant le projet d'arrêté fédéral par 129 voix contre 49 et 6 abstentions.

Les deux chambres ont confirmé l'adoption de la version définitive du texte à l'occasion du vote final du 21 juin 2019.¹⁷

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 19.06.2019
AUDREY BOVEY

Au mois de juin 2019, le Conseil national s'est à son tour prononcé sur le projet d'arrêté fédéral portant approbation de l'**accord de libre-échange entre les États de l'AELE et l'Équateur**. Tout comme la chambre haute, la chambre basse s'est ralliée à la version du projet élaboré par le Conseil fédéral (134 voix pour et 43 abstentions lors du vote sur l'ensemble). La proposition de la minorité Nussbaumer (ps, BL), qui prévoyait l'introduction d'un mécanisme institutionnel basé sur une collaboration entre partenaires sociaux et organisations spécialisées de la société civile afin d'observer la mise en œuvre des dispositions relatives aux normes de travail, aux droits de l'homme ou à la protection de l'environnement a ainsi été rejetée.

L'arrêté fédéral a définitivement été adopté par les chambres fédérales à l'occasion du vote final du 21 juin 2019.¹⁸

Öffentliche Finanzen

Direkte Steuern

Nachdem der Nationalrat im Vorjahr die Überweisung einer Motion Fässler-Osterwalder (sp, SG) noch unterstützt hatte, die verlangte, **pensionierte Zoll- und Grenzwachangehörige mit Wohnsitz im Fürstentum Liechtenstein von der Quellensteuerpflicht zu befreien** und sie neu der Domizilbesteuerung zu unterstellen, folgte der Ständerat seiner vorberatenden Kommission und lehnte das Anliegen ab. In der Diskussion wurde jedoch unterstrichen, dass Regelungs- und Klärungsbedarf mit Liechtenstein bestehe.¹⁹

Infrastruktur und Lebensraum

MOTION
DATUM: 07.12.2010
NATHALIE GIGER

Umweltschutz

Allgemeiner Umweltschutz

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 14.06.1992
SERGE TERRIBILINI

Lors de la Conférence, la Suisse, si elle a signé la convention sur le climat, a voulu, de concert avec l'Autriche, rejointe par le Liechtenstein et, dans un premier temps, la Hollande, faire une déclaration solennelle afin de préciser ses engagements et de renforcer la portée de ce traité en proposant notamment une **stabilisation des émissions de CO2 d'ici l'an 2000**. Ces trois nations ont cherché d'autres partenaires pour s'associer à leur initiative. Malgré les pressions des Etats-Unis, la CE s'est dite séduite par ce projet. D'autre part, la Suisse a signé la convention sur la diversité biologique, mais en émettant néanmoins certaines réserves afin de se protéger en matière de propriété intellectuelle. En outre, c'est sous son impulsion que l'Agenda 21 a précisé certaines règles dans le domaine des transferts technologiques et que celui-ci s'est enrichi d'un chapitre sur la protection des montagnes.²⁰

Sozialpolitik

Sozialversicherungen

Alters- und Hinterlassenenversicherung (AHV)

MOTION
DATUM: 10.09.2013
FLAVIA CARONI

Im Vorjahr hatte der Nationalrat eine Motion Müller (fdp, SG) zur Aushandlung eines Abkommens mit Liechtenstein angenommen, um eine **Doppelbesteuerung** in der Schweiz lebender AHV-Bezüger, die ihre Rente aus dem Fürstentum erhalten, zu verhindern. Im Berichtsjahr nahm auch der Ständerat die Vorlage an. Zuvor hatte die vorberatende Kommission für Wirtschaft und Abgaben eine Ergänzung angebracht, wonach bei den Grenzgängern der Status quo erhalten bleiben und eine in Liechtenstein geplante Quellenbesteuerung der Schweizer Arbeitnehmenden verhindert werden solle.²¹

Berufliche Vorsorge

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 12.06.2007
MARIANNE BENTELI

Die liechtensteinische Gesetzgebung verlangt spätestens ab Januar 2007 die Schaffung oder Bestimmung eines Sicherheitsfonds für die betriebliche Personalvorsorge. **Liechtenstein** trat deshalb mit dem Anliegen an die Schweiz heran, ihre Vorsorgeeinrichtungen dem schweizerischen **Sicherheitsfonds BVG** anzuschliessen. Die getroffene Vereinbarung sieht vor, dass die Aufgaben des liechtensteinischen Sicherheitsfonds vollumfänglich vom schweizerischen Sicherheitsfonds BVG übernommen werden. Die Vereinbarung wurde seit dem 1. Januar 2007 vorläufig angewendet. Im Berichtsjahr mussten die Räte ihre Zustimmung zum Übereinkommen geben, was auch oppositionslos geschah. Dabei wurde explizit festgehalten, dass dies ohne Einkauf geschieht, weil der Fonds ein rein schweizerisches Gebilde bleiben muss, und dass die Schweiz keine Mitbestimmung gewährt; nicht der Staat Liechtenstein, sondern die dort domizilierten Pensionskassen treten dem Fonds bei.²²

Soziale Gruppen

Asylpolitik

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 13.06.2006
MARIANNE BENTELI

Der Bundesrat verabschiedete im Juni ein **Abkommen mit Österreich und Liechtenstein über den gegenseitigen Austausch von Daten im Asylwesen**. Das Abkommen muss vom Parlament genehmigt werden. Die Landesregierung betonte, dass sich durch den internationalen Datenaustausch langwierige und kostspielige Abklärungen vermeiden liessen und die Schweiz dies über bilaterale Verträge regeln müsse, solange sie nicht Zugang zum Informationssystem habe, das den Mitgliedstaaten des Dublinabkommens zur Verfügung steht.²³

1) AB SR, 2013, S. 448 f.; BBl, 2013, S. 755 ff.

2) AB NR, 2014, S. 217 f.; AB NR, 2014, S. 570; AB SR, 2014, S. 376

3) Presse des 14.12., 15.12. et 24.12.92.

4) FF, 2001, p. 4729 ss.; BO CN, 2001, p. 1541 ss. et 2012; BO CE, 2001, p. 837 s. et 1044.

5) FF, 2006, p. 901 ss.; BO CN, 2006, p. 258 ss.; BO CE, 2006, p. 509 ss.

6) Lib., 17.10.07.

7) BO CN, 2012, p. 1207.

- 8) BO CE, 2013, p. 683s.; voir APS 2012, p. 131, 300.
- 9) Conférence ministérielle de l'AELE au Liechtenstein; Le Guatemala adhère à l'Accord de libre-échange AELE-Amérique centrale
- 10) Communiqué du DFF du 10.07.2015
- 11) Conférence ministérielle de l'AELE à Genève
- 12) BO CE, 2016, p. 262 ss.; BO CE, 2016, p. 266; BO CE, 2016, p. 571; BO CN, 2016, p. 1217; BO CN, 2016, p. 226 ss.; FF, 2015, p. 7121 ss.
- 13) FF, 2001, p. 778 ss.; BO CN, 2000, p. 684 s.
- 14) Accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et la Géorgie; BO CE, 2017, p. 488 ss.; BO CE, 2017, p. 758; BO CN, 2017, p. 1417 ss.; BO CN, 2017, p. 1727; FF, 2017, p. 2105 ss.
- 15) BO CE, 2019, p. 1 ss.; FF, 2018, p. 627 ss.
- 16) BO CE, 2019, p. 3 ss.; FF, 2018, p. 749 ss.
- 17) BO CE, 2019, p. 590; BO CN, 2019, p. 1216 ss.; BO CN, 2019, p. 1368
- 18) BO CE, 2019, p. 589; BO CN, 2019, p. 1212 ss.; BO CN, 2019, p. 1368
- 19) AB SR, 2010, S. 1165.
- 20) Presse du 1-15.6.92
- 21) AB SR, 2013, S. 684 f.
- 22) AB SR, 2007, S. 453 und 1212; AB NR, 2007, S. 1694 ff. und 2077.
- 23) LT und NZZ, 13.6.06.